



Note de Présentation synthétique du budget primitif 2024

Sommaire :

I. Cadre général du budget

II. Section de fonctionnement

III. Section d'Investissement

I. Cadre général du Budget

L'article I 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation, elle est consultable sur le site internet de la commune www.pouilly-les-nonains.fr

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2024.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et doit être transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le budget communal 2024 a été voté le 26 mars 2024 par le conseil municipal, il peut être consulté sur demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture au public.

La volonté de l'équipe municipale est de maîtriser au mieux les dépenses de fonctionnement malgré une conjoncture économique défavorable (inflation, mesures de l'état ...) et de réaliser les investissements propices au développement et à l'attractivité de la commune.

Le budget primitif est ainsi composé de la section de fonctionnement pour la gestion des affaires courantes et de la section d'Investissement pour les opérations non courantes et ponctuelles de nature à modifier et valoriser le patrimoine communal.

II. La section de fonctionnement

Cette section regroupe toutes les dépenses et recettes récurrentes et nécessaires au bon fonctionnement des services de la collectivité.

Le poste principal est celui des charges de personnel suivi des charges à caractère général, de gestion courante, de prestations de services, des participations aux organismes extérieurs, des charges financières (intérêts des emprunts), indemnités des élus, ainsi que des dotations aux amortissement et aux provisions.

Les recettes proviennent essentiellement des impôts et taxes (fiscalité directe et indirecte), des dotations de l'état, subventions, produit des services, revenus des immeubles et autres produits divers.

Les recettes de fonctionnement inscrites en 2024 pour un montant de 1 679 474 euros.

Les principales recettes sont les suivantes :

Impôts directs locaux + compensation TF	774 300 €
Dotations forfaitaires de l'État	148 300 €
Dotations de solidarité rurale	37 000 €
Revenus des immeubles	70 000 €
Participation financière de la CAF (pour structure d'accueil petite enfance)	213 000 €

Il est à noter que les aides de l'état sont en constante diminution.

Les dépenses de fonctionnement 2024 inscrites représentant un montant de 1 679 474 euros.

Les principales charges sont celles de personnel et les frais assimilés qui soit 58% du budget ainsi que les charges à caractère général pour 24.70%.

➤ La différence entre le total des recettes et des dépenses constitue la capacité d'autofinancement brute permettant notamment le financement des projets d'investissement sans avoir recours à l'emprunt. Ceci doit permettre également de financer le capital des emprunts de la commune.

Le budget primitif 2024 de cette section s'équilibre ainsi à 1 679 474 euros.

III. La section d'investissement

Cette section a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la commune. Elle suit les projets du mandat de l'équipe municipale et des besoins spécifiques.

Elle concerne en dépenses en priorité le remboursement de la dette mais également le financement des projets d'équipement (travaux de rénovation, constructions nouvelles, acquisition de matériel : véhicules, informatique, outillage...).

En recettes, il s'agit du produit des emprunts, des dotations et subventions de l'État et autres organismes publics (projets) ainsi que de la capacité d'autofinancement de la commune qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

Pour les dépenses inscrites en 2024, elles concernent pour les opérations d'équipement de la commune : les travaux de voirie, le changement des plaques de rues et signalétique, l'acquisition d'une tondeuse, d'un défibrillateur, d'un bien immobilier, de l'étude et du diagnostic du projet de centre bourg, de l'installation d'un city-stade et celle des trois derniers feux comportementaux (route de roanne) ainsi que la réfection du sol d'une salle de classe et bibliothèque à l'école maternelle.

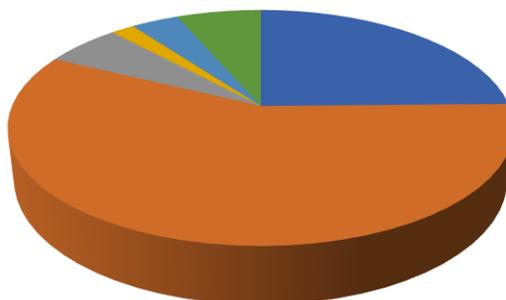
Pour les recettes inscrites en 2024 : en lien avec les opérations d'équipement prévues elles concernent notamment les subventions sollicitées auprès des organismes et partenaires publics ainsi que la souscription d'un emprunt pour l'achat d'un bien immobilier.

Le budget primitif 2024 de cette section s'équilibre à 891 029 euros.

<p>Une présentation graphique est annexée à cette note. Elle détaille pour chaque section les montants en euros et en pourcentage par chapitre.</p>
--

Section de fonctionnement

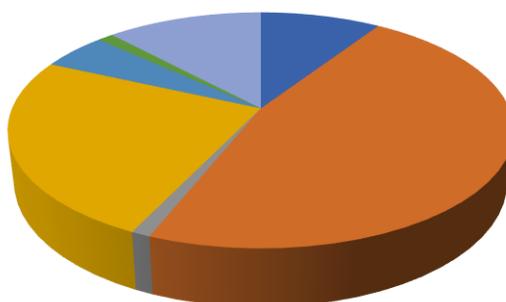
Dépenses



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Autres charges de gestion
- Charges financières
- Opération d'ordres et autre
- Virement à section investissement

Section fonctionnement sens dépenses		
Charges à caractère général	414875	25%
Charges de personnel	967800	58%
Autres charges de gestion	97500	6%
Charges financières	29950	2%
Opération d'ordres et autre	61093	3%
Virement à section investissement	108256	6%
	1679474	100%

Recettes

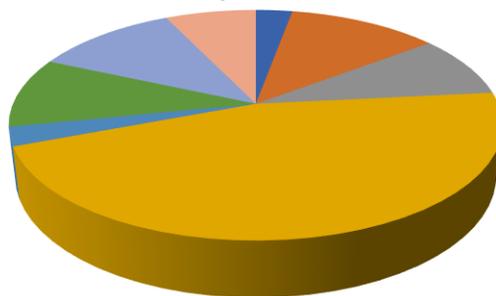


- Produits de gestion courante
- Fiscalité locale
- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Autres produits de gestion courante
- Opération d'ordres
- Résultat de fonctionnement reporté

Section fonctionnement sens recettes		
Produits de gestion courante	154716	9%
Fiscalité locale	786460	47%
Impôts et taxes	17498	1%
Dotations et participations	415800	25%
Autres produits de gestion courante	85000	5%
Opération d'ordres	20000	1%
Résultat de fonctionnement reporté	200000	12%
	1679474	100%

Section d'investissement

Dépenses

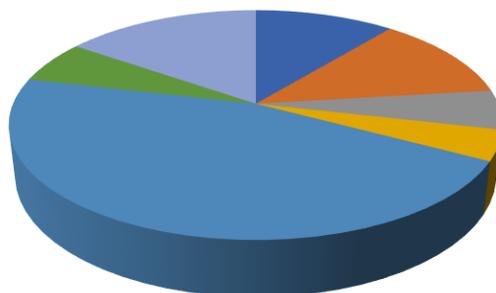


- Report déficit d'investissement
- Travaux voirie et feux comportementaux
- Acquisition mobilier et matériel
- Aménagement et étude centre bourg
- Travaux bâtiments
- Remboursement emprunt + prévision
- Projet city stade
- Divers

Section investissement sens dépenses

Report déficit d'investissement	25474	3%
Travaux voirie et feux comportementaux	105000	12%
Acquisition mobilier et matériel	77842	8%
Aménagement et étude centre bourg	408000	46%
Travaux bâtiments	23600	3%
Remboursement emprunt + prévision	87777	10%
Projet city stade	100000	11%
Divers	63336	7%
	891029	100%

Recettes



- Subventions et dotations
- Virement de la section fonctionnement
- Fond de concours de Roannais agglomération
- FCTVA + taxe aménagement
- Emprunt opération centre bourg
- Divers
- Affectation du résultat

Section investissement sens recettes

Subventions et dotations	97270	11%
Virement de la section fonctionnement	108256	12%
Fond de concours de Roannais agglomération	49415	6%
FCTVA + taxe aménagement	37800	4%
Emprunt opération centre bourg	408000	46%
Divers	53966	6%
Affectation du résultat	136322	15%
	891029	100%